

Le service réglementation et administration a pour mission de :

- Veiller à l'application des dispositions juridiques et réglementaires relatives au recrutement et le suivi de la carrière du personnel.
- Veiller à l'application des dispositions réglementaires en matière de formation.
- Veiller à la préparation et l'exécution du budget annuel de fonctionnement.
- Veiller à l'approvisionnement des services, de fournitures et de mobiliers de bureaux, de l'entretien et d'appareils ainsi que les moyens nécessaires à son fonctionnement.
- Veiller à la publication des dispositions juridiques et réglementaires relatives aux activités du secteur des mines, de l'énergie et de l'industrie, au profit des services et des opérateurs concernés.
- Organiser, préserver promouvoir les archives du secteur des mines, de l'énergie et de l'industrie.
- Mettre à la disposition des services, toute documentation spécifique au secteur.